



Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Évaluation institutionnelle du Cégep de Sept-Îles

Février 2022



Québec, le 21 mars 2022

Monsieur David Beaudin
Directeur général
Cégep de Sept-Îles
175, rue de la Vérendrye
Sept-Îles (Québec) G4R 5B7

Objet : Suivi au rapport d'évaluation institutionnelle

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 9 janvier 2022, du suivi transmis par le Cégep de Sept-Îles concernant la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation institutionnelle. Dans son rapport d'avril 2005, la Commission avait recommandé au Collège « d'améliorer ses pratiques de suivi et d'évaluation de sa planification ».

Le Collège met désormais en œuvre un mécanisme institutionnel soutenu par un outil de suivi interactif et collaboratif à l'intention des gestionnaires. À l'aide de celui-ci, le Collège est en mesure de déterminer les directions responsables de chaque objectif du plan stratégique afin qu'elles puissent, annuellement, déterminer des indicateurs et des cibles à atteindre en lien avec les objectifs qui les concernent, déterminer les moyens privilégiés pour atteindre ces cibles et dresser le bilan annuel des réalisations. Le tableau de bord généré par l'outil est présenté deux fois par année aux membres du conseil d'administration et permet à la Direction générale et à la Direction des études d'être à l'affût des progrès réalisés annuellement en lien avec les objectifs stratégiques établis. Le mécanisme permet donc au Collège de prioriser et de planifier annuellement le déploiement de sa planification stratégique et d'en faire un suivi. D'autres mécanismes, comme la production et le bilan des plans de travail, le processus d'appel de projets en lien avec le plan stratégique et les rapports annuels, viennent soutenir le déploiement du plan stratégique.

Toutefois, puisque le *Plan stratégique 2020-2023* ne précise pas les résultats attendus pour chacun de ses objectifs ni les indicateurs permettant de mesurer leur progression, l'efficacité du mécanisme institutionnel présenté ne peut être démontrée entièrement. Dans une perspective d'amélioration continue, le Collège pourrait s'assurer d'actualiser son plan stratégique afin de préciser les résultats attendus au terme de ce dernier, les rendre public et adapter son mécanisme de suivi afin que l'exercice de priorisation et de planification annuelle conduise à l'évaluation de l'atteinte de ceux-ci.

Considérant que pour démontrer pleinement l'efficacité de son mécanisme le Collège doit actualiser son plan stratégique, la Commission lève la recommandation et le prochain cycle d'audit sera l'occasion d'apprécier l'efficacité de ce mécanisme et, pour le Collège, d'en témoigner.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M^{me} Marie-Ève Vaillancourt, directrice des études